

Concours photo amateur : **Le monde à ma fenêtre**

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 -

Organisateur du Concours

À l'occasion du bicentenaire de la photographie*, célébrant les 200 ans de cet art majeur, l'association *Terres de Perche Culture et Patrimoine* organise un Grand Concours Photo.

L'exposition des photos se déroulera à La Trésorerie, espace culturel de La Loupe. Le thème retenu est : « Le monde à ma fenêtre »

■ Chaque fenêtre constitue un cadre singulier qui découpe un fragment du réel et met en évidence une manière de regarder. À travers ce thème, nous vous invitons à partager votre point de vue : ce que vous voyez, mais surtout la façon dont vous choisissez de le montrer. Cette proposition fait écho à l'une des premières photographies de l'histoire, réalisée vers 1826-1827 par Nicéphore Niépce depuis la fenêtre de sa maison. Dès l'origine de la photographie, l'image naît d'un regard situé. Dans cette perspective, la fenêtre peut être comprise au sens large : trou de serrure, pare-brise, miroir, embrasure de porte ou toute autre ouverture sur le réel. Ce qui importe avant tout est le point de vue. Qu'elle donne sur un paysage, une scène urbaine, un visage, un écran ou un espace imaginaire, chaque fenêtre révèle une relation singulière au monde. Ouvrez-la, observez et partagez votre monde.

■ Les œuvres lauréates seront exposées à La Trésorerie du 13 mai au 14 juin 2026. Dans le cadre du concours, une exposition hors les murs mettra également à l'honneur les photographies réalisées par les élèves des écoles élémentaires du territoire. Ces images seront le fruit d'une démarche pédagogique conduite en classe avec leurs enseignants, permettant aux enfants de découvrir l'histoire de la photographie, de s'initier au regard artistique et d'explorer le thème « Le monde à ma fenêtre ». Cette valorisation publique vise à encourager la créativité des plus jeunes et à associer pleinement les établissements scolaires à la dynamique culturelle du territoire.

*Le thème "Le monde à ma fenêtre" a été choisi en hommage aux 200 ans de la photographie et à l'image fondatrice réalisée par Nicéphore Niépce. En 1826 ou 1827, depuis la fenêtre de sa maison à Saint-Loup-de-Vareannes, il fixe sur une plaque d'étain sensibilisée au bitume de Judée la vue des bâtiments et de la cour de son domaine, aujourd'hui connue sous le titre Point de vue du Gras. Cette image est considérée comme la première photographie permanente conservée. Ce geste inaugural, cadrer le réel depuis une fenêtre, marque la naissance d'un nouveau rapport au monde par l'image.

Article 2 -

Candidats

Le concours est ouvert à tout photographe amateur, adulte ou jeune.

Est considéré comme photographe amateur :

« toute personne qui ne se positionne pas comme un professionnel et dont l'activité photographique est notoirement minoritaire tant en termes de temps consacré qu'en termes de revenus ».



Ne peuvent participer :

- les photographes professionnels
- les membres du jury
- les membres du conseil consultatif de l'association organisatrice



La participation est gratuite.



Trois catégories sont distinguées :

- Catégorie Jeune (14 - 17 ans)
- Catégorie Adulte (18 ans et plus)
- Catégorie prix du public (sur les photos exposées hors lauréats des deux autres catégories).



Pendant toute la durée de l'exposition, les visiteurs seront invités à voter pour leur photographie préférée parmi les clichés exposés, à l'exception de ceux ayant déjà remporté les prix du jury dans les catégories adulte et jeune.

Le mercredi 10 juin, quelques jours avant la fin de l'exposition, les votes seront comptabilisés et la photographie ayant recueilli le plus de suffrages se verra attribuer le prix du public, qui sera remis à le jour de la clôture de l'exposition, dimanche 14 juin à 15h.

Article 3 -

Envoi des candidatures

Le concours est ouvert du 14 mars 2026 au 13 avril 2026 à minuit.



Le candidat devra compléter le formulaire en ligne disponible depuis ce lien :

<https://forms.gle/9b8sH9H2m7YXikiw9>

- Nom, prénom
- Adresse postale
- Numéro de téléphone
- Adresse e-mail
- Date de naissance
- Profession
- Titre de la photo
- Explication de la démarche (500 caractères maximum)



La participation sera validée par email après réception de l'ensemble des éléments.



Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.



Une fois le formulaire renseigné, un code (lettre+numéro) lui sera adressé par retour de mail par un membre de l'organisation afin de garantir l'anonymat et d'assurer une évaluation équitable par le jury.

Chaque candidat devra présenter une seule photographie, accompagnée du code attribué + nom et prénom *via* un lien de dépôt sur un serveur sécurisé.

Pour procéder à la sélection, le format de la photo devra respecter les conditions suivantes :

-Format JPEG

-1920 pixels sur le plus grand côté

-Nom du fichier : code-nom-prenom.jpg

Si la photographie est sélectionnée par le jury pour être exposée, une version en haute définition (HD) sera demandée au candidat afin de garantir une qualité optimale pour l'impression.

Les tirages destinés à l'exposition seront réalisés aux formats suivants :

200 × 300 mm ou 420 × 594 mm.

Pour les photographies carrées : 200 × 200 mm ; pour les photographies panoramiques : 300 mm sur le plus grand côté.

Article 4 -

Engagements du Candidat

- **Qualité d'auteur**

Le candidat garantit être l'unique auteur de la photographie présentée.

Aucune œuvre collective ne sera acceptée.

En cas de doute, l'Organisateur pourra demander les fichiers originaux (RAW, données EXIF, etc.).

Toute atteinte aux droits de tiers entraînera l'exclusion immédiate.

- **Utilisation de l'Intelligence Artificielle**

Les images générées entièrement par intelligence artificielle (Midjourney, DALL·E, etc.) sont interdites.

Les outils de retouche utilisant des fonctions d'IA (Lightroom, Photoshop...) sont autorisés s'ils interviennent sur une photographie réellement prise par le candidat.

- **Respect de la législation**

Toute photographie comportant un contenu :

injurieux

diffamatoire

discriminatoire

pornographique

contraire à l'ordre public

sera exclue sans justification.

- **Droit à l'image**

Le candidat garantit détenir les autorisations nécessaires pour toute personne identifiable apparaissant sur la photographie.

- **Licence d'exploitation**

Le candidat accorde à l'Organisateur une licence gratuite et non exclusive pour :

-reproduire

-représenter

-diffuser

les œuvres dans le cadre exclusif :

-de l'exposition

-de la promotion de l'événement

-de la communication de La Trésorerie

Aucune exploitation commerciale ne sera réalisée.

La licence pourra être retirée sur demande écrite de l'auteur.

Article 5 -

Engagements de l'Organisateur

L'organisateur s'engage à :

- respecter le droit moral de l'auteur
- mentionner le nom du photographe lors de toute diffusion
- ne réaliser aucune cession à des tiers
- ne faire aucun usage commercial des œuvres

Les tirages réalisés pour l'exposition resteront la propriété des photographes.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de force majeure ou d'annulation.

Article 6 -

Données personnelles

Les données collectées sont utilisées uniquement pour l'organisation du concours.

Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en écrivant à :

contact@latresorerie-laloupe.fr

Article 7 -

Déroulement du concours

Le concours se déroule en deux phases :

■ 1 Présélection

Un comité composé de professionnels et d'amateurs du monde de la photographie sélectionnera plusieurs finalistes toutes catégories confondues.

Sélection selon les critères :

- Respect du thème
- Originalité
- Qualité technique
- Esthétique
- Impact visuel

Les décisions sont souveraines et sans appel.

Les finalistes seront exposés aux formats 200x300 mm et 420 x 594 mm ou équivalent avec marges adaptées.

Les finalistes devront fournir leur photo en haute définition (JPEG ou TIFF) prête à l'impression pour l'un de ces formats.

■ 2 Grand Jury

Le Grand Jury, dont la composition [est annoncée sur le site de La Trésorerie](#), désignera :

1^{er} Prix Adulte

1^{er} Prix Jeune

Un Prix du Public sera attribué par vote des visiteurs pendant l'exposition sur l'ensemble des photos présentées hors les deux primées.

■ Calendrier

Vernissage et annonce des lauréats du jury : 13 mai 2026 à 19h

Clôture du vote pour le Prix du Public : 10 juin 2026 à 18h

Clôture et annonce du Prix du Public : 14 juin 2026 à 15h

Les résultats seront publiés sur le site et les réseaux sociaux de La Trésorerie.

Article 8 -

Dotations

■ Lauréat du prix adulte :

- tirage encadré, format 200 x 300 mm (tirage par sublimation, sur papier satiné 230 g/m²) ou 420 x 594 mm (jet d'encre sur papier premium ultra satin 215g/m²)
- bon d'achat en matériel photographique chez Camara Chartres (valeur 100€)
- 4 places pour les Féeries Euréliennes du 27 juin 2026 au château des Vaux (valeur 100€)
- 2 ouvrages dédiés par des photographes professionnels : *El Norte* de Patrick Bard (20€) + *Paradis Blanc* de Francis Latreille (30€)

■ Lauréat prix jeune :

- tirage encadré, format 200 x 300 mm (tirage par sublimation, sur papier satiné 230 g/m²) ou 420 x 594 mm (jet d'encre sur papier premium ultra satin 215g/m²)
- bon d'achat en matériel photographique chez Camara Chartres (valeur 100€)
- 4 places pour les Féeries Euréliennes du 27 juin 2026 au château des Vaux (valeur 100€)
- 2 ouvrages dédiés par des photographes professionnels : *Dentelle backstage. Du plancher au podium* de Philippe Schlienger (17€) + *Le Peuple des glaces* de Francis Latreille (24€)

■ Lauréat prix public :

- tirage encadré, format 200 x 300 mm (tirage par sublimation, sur papier satiné 230 g/m²)
- bon d'achat en matériel photographique chez Camara Chartres (valeur 50€)
- 4 places pour les Féeries Euréliennes du 27 juin 2026 au château des Vaux (valeur 100€)
- 1 ouvrage dédié par un photographe professionnel : *Transsibériens* de Patrick Bard (20€)

■ Auteurs sélectionnés et exposés

- tirage encadré, format 200 x 300 mm (tirage par sublimation, sur papier satiné 230 g/m²)

Article 9 -

Responsabilité

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas :

- de problème technique
- de dysfonctionnement internet
- de perte de données
- d'annulation pour cas de force majeure

Article 10 -

Acceptation du règlement

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Celui-ci est consultable sur le site internet de La Trésorerie.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement si nécessaire, sous réserve d'en informer les participants.